

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/113 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/54 ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DB2020/48 SUITE A ERREUR MATERIELLE	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 22

POUR : 21 (95.45%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (4.55%)

Le huit décembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation :

M. RICHELET Jean-Pol est élu secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danièle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ne prend pas part au Vote : M. LORFEUVRE Gérald,

Ayant donné pouvoir de vote : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ENCLOS
POUR CHÈVRES ET MOUTONS, D'UN CENTRE DE SAUVEGARDE ET AMÉNAGEMENTS
DIVERS DE BÂTIMENTS EXISTANTS AU PARC ARGONNE DÉCOUVERTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire portant délégation de compétences au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant notamment l'attribution des marchés d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement d'un enclos pour chèvres et moutons, d'un centre de sauvegarde et aménagements divers de bâtiments existants au parc Argonne découverte ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un enclos pour chèvres et moutons, d'un centre de sauvegarde et aménagements divers de bâtiments existants au parc Argonne découverte, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur le 23 juillet et au BOAMP (n°20-93616) le 22 juillet 2020.

La date limite de remise des offres était fixée initialement le 07 septembre puis prolongée au 21 septembre 2020 à 12h00 (pour les trois lots du marché).

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

.../...

À la suite de la déclaration sans suite du lot 2, le 12 octobre 2020, pour motif d'intérêt général lié à la modification du besoin, ce lot a été relancé par un avis en date du 14 octobre 2020, avec une date limite de remise des plis du 13 novembre 2020.

Ce marché a été alloté comme suit :

- ✓ Lot n° 1 : VRD / Gros-œuvre
- ✓ Lot n° 2 : Charpente – Bardage – Couverture
- ✓ Lot n° 3 : Électricité

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

Le Bureau communautaire est informé des plis retirés et réceptionnés :

- **Retraits**
 - 22 identifiés
 - 32 anonymes
- **Dépôts**
 - 7 plis électroniques (procédure initiale)
 - 2 plis électroniques (relance lot 2)

Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 14 novembre 2020.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- **RIX** : 45 % de la note finale apprécié à partir du montant global et forfaitaire précisé à l'acte d'engagement
- **TECHNIQUE** : 50% de la note finale décomposé comme suit :
 - Méthodologie de travail : /15
 - Moyens humains : /10
 - Moyens matériels/ matériaux utilisés : /15
 - Hygiène et sécurité : /5
 - Cohérence de l'offre : /5
- **DELAIS** : 5% de la note finale

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau communautaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le contrat présenté aux conditions et aux prix résultants de la procédure de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau, DECIDE d'attribuer les contrats suivants :

✓ **Lot n° 1 : VRD / Gros-œuvre**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à EURL BRUNSON Philippe pour un montant global et forfaitaire de 57 830,50 € HT

✓ **Lot n° 2 : Charpente – Bardage – Couverture**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à BRASSEUR-MISSET pour un montant global et forfaitaire de 109 898,31 € HT.

✓ **Lot n° 3 : Électricité**

Le Bureau décide d'attribuer le marché à CANTARELLI pour un montant global et forfaitaire de 4 288,00 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les marchés susmentionnés avec les attributaires retenus,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes à intervenir

Le Président,

